



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE HOCKEY (FIH)

HOCKEY

A. ÉPREUVES (2)

| Épreuve masculine (1) | Épreuve féminine (1) |
|-----------------------|----------------------|
| Tournoi à 12 équipes | Tournoi à 12 équipes |

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le hockey :

| | Places de qualification | Places du pays hôte | Total |
|--------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Hommes | 176 (11 équipes) | 16 (1 équipe)* | 192 (12 équipes) |
| Femmes | 176 (11 équipes) | 16 (1 équipe)* | 192 (12 équipes) |
| Total | 352 (22 équipes) | 32 (2 équipes)* | 384 (24 équipes) |

* À condition que les équipes du pays hôte soient sélectionnées par leur Comité National Olympique.

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) :

| | Quota par CNO |
|--------------|-----------------------|
| Hommes | 16 (1 équipe) |
| Femmes | 16 (1 équipe) |
| Total | 32 (2 équipes) |

B.3. Mode d'attribution des places :

Le quota de places est attribué aux Comités Nationaux Olympiques (CNO).

C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables :

Tous les athlètes doivent respecter et se conformer aux dispositions de la Charte olympique actuellement en vigueur, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).



Seuls les athlètes qui respectent et se conforment à la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de la Fédération Internationale de Hockey (FIH), pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Hommes et femmes

| Nombre de places de qualification par genre | Épreuves de qualification |
|---|---|
| 1 équipe | Pays hôte Le pays hôte des Jeux Olympiques se verra attribuer une place de qualification. |
| 5 équipes | Qualifications continentales Le vainqueur de chacun des cinq (5) championnats continentaux ci-après obtiendra une (1) place pour son CNO : African Hockey Road to Paris 2023 Pan American Games 2023 Asian Games 2022 EuroHockey Championship 2023 Oceania Cup 2023 Si le pays hôte remporte également les Championnats d'Europe de hockey 2023 (<i>EuroHockey Championship 2023</i>), le pays classé deuxième ne sera pas qualifié <i>a posteriori</i> ; la place en question sera intégrée dans le quota prévu pour les tournois de qualification olympique ci-dessous. |
| 6 équipes | Tournois de qualification olympique de la FIH : Deux (2) tournois de qualification olympique, réunissant huit (8) équipes chacun (16 équipes au total), seront organisés dans la période du 13-21 janvier 2024. Le format du tournoi sera le même que celui de la Coupe des nations de la FIH (<i>FIH Nations Cup</i>), avec deux (2) poules de quatre (4) équipes, des demi-finales et une finale. Les trois (3) premières équipes au classement de chacun de ces tournois obtiendront une (1) place de qualification pour leur CNO. Si le pays hôte remporte les Championnats d'Europe de hockey (<i>EuroHockey Championship</i>), une septième (7) place de qualification sera disponible dans les tournois de qualification olympique. Elle sera attribuée à la mieux classée des deux (2) équipes occupant la quatrième (4) place des tournois de qualification olympique, à minuit le dernier jour du dernier tournoi. |



| | | | | | |
|-----------|---|-----------|---------------------------|-----------|----------------------------|
| | <p>Le choix des équipes invitées à participer à ces tournois se fera sur la base des quotas continentaux établis à partir du nombre de pays de chaque continent figurant, au 31 janvier 2023, parmi les 22 premiers pays au classement mondial admissibles aux Jeux Olympiques.</p> <p><i>Remarque : Pour la participation de la Grande-Bretagne aux Jeux Olympiques, seule une nation britannique, l'Angleterre, sera prise en compte pour les quotas. L'Écosse et le Pays de Galles ne le seront pas. Par conséquent, si l'un ou l'autre de ces pays figure également parmi les 22 premiers au classement mondial, les pays classés 23^e ou 24^e seront pris en compte pour le calcul des quotas.</i></p> <p>Les continents dont sont originaires les six (6) pays déjà qualifiés seront retirés de ces 22 quotas, ce qui en laissera 16. Ces 16 places seront occupées par les pays qui auront obtenu les meilleurs résultats dans chacun des championnats continentaux et qui ne seront pas déjà qualifiés pour Paris 2024.</p> <p>Si un pays décline l'invitation à participer au tournoi de qualification, le pays de réserve suivant sera invité. Les pays de réserve sont désignés selon le même système de quotas continentaux que ci-dessus, et non en remplaçant un pays par le pays suivant originaire du même continent. Par conséquent, le pays ayant une équipe admissible occupant la 23^e place au classement mondial de la FIH au 31 janvier 2023 sera le premier pays de réserve.</p> <p>Les quotas continentaux, y compris les pays de réserve, seront publiés le 1^{er} février 2023. Le système du serpent sera utilisé pour répartir les 16 pays dans les deux tournois de qualification olympique, comme indiqué ci-dessous.</p> <p>Système du serpent</p> <p>Répartition des 16 équipes dans les tournois de qualification olympique</p> <table><tr><td>Tournoi A</td><td>1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16</td></tr><tr><td>Tournoi B</td><td>2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15</td></tr></table> <p><i>Remarque : Si, en application du système du serpent, les hôtes de ces deux tournois sont placés dans le même tournoi, l'un d'eux sera transféré dans l'autre tournoi et l'équipe occupant le rang correspondant dans ce même tournoi prendra sa place.</i></p> | Tournoi A | 1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16 | Tournoi B | 2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15 |
| Tournoi A | 1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16 | | | | |
| Tournoi B | 2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15 | | | | |

D.2. NOMBRE DE PLACES EN FAVEUR DU PAYS HÔTE

Le pays hôte à l'assurance de recevoir deux (2) places, une (1) pour son équipe masculine et une (1) pour son équipe féminine, pour autant que les deux équipes remplissent les critères de la FIH, à savoir occuper au maximum la 25^e place au classement mondial de la FIH depuis la fin des Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

À l'issue de chacun des championnats continentaux et tournois de qualification olympique, la FIH publiera les résultats sur son [site web](#).

La FIH confirmera par écrit, dans les cinq (5) jours suivant la fin du dernier tournoi de qualification olympique, leur qualification au CNO et à la fédération nationale de chaque équipe qualifiée. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer l'utilisation des places qui leur ont été attribuées, tel qu'indiqué à la section **H. Période de qualification**.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à la FIH, avant le 1^{er} septembre 2023, l'utilisation de ses places.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

F.1.1. Qualifications continentales

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'équipe occupant le rang suivant au classement dudit championnat continental, à condition que cette équipe fasse partie des équipes admissibles aux Jeux Olympiques et occupe au maximum la 25^e place au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2022/2023. Si l'équipe est classée 26^e ou plus, la place de qualification sera attribuée comme indiqué ci-dessous pour les tournois de qualification olympique.

F.1.2. Tournois de qualification olympique de la FIH

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera attribuée au pays occupant le rang suivant à l'issue des tournois de qualification olympique de la FIH pour autant qu'il n'ait pas déjà été invité. Si deux pays occupent la même place à l'issue des deux tournois (par exemple la quatrième place), la place de qualification ira au pays le mieux placé au classement mondial de la FIH à minuit le dernier jour du dernier tournoi de qualification olympique.

F.2. PLACES DU PAYS HOTE INUTILISEES

La ou les places du pays hôte inutilisées seront réattribuées au pays le mieux classé à l'issue des tournois de qualification olympique pour autant qu'il n'ait pas déjà été invité. Si deux (2) pays occupent la même



place à l'issue des deux (2) tournois (par exemple la quatrième place), la place de qualification ira au pays le mieux placé au classement mondial de la FIH à minuit, le dernier jour du dernier tournoi de qualification olympique.

G. ATHLETES ACCREDITES "AP"

Définition :

Les athlètes accrédités "Ap" ne font pas partie des athlètes en compétition ; ils ont des droits et privilèges différents de ceux des athlètes en compétition (accrédités "Aa"), lesquels sont détaillés dans les conditions et quotas d'accréditation "Ap" du Guide d'accréditation du CIO. Ces athlètes ne font pas partie du quota d'athlètes tel que précisé à la section **B. Places de qualification**. Le passage de la catégorie "athlètes remplaçants accrédités Ap" à la catégorie "athlètes en compétition" ne peut se faire que dans les conditions énoncées dans le document intitulé Politique du CIO/Paris 2024 applicable au remplacement tardif des athlètes.

Admission :

Les athlètes accrédités "Ap" doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les athlètes en compétition, telles que décrites sous la section **C. Admission des athlètes**.

Quota :

Chaque équipe qualifiée a droit à trois (3) athlètes Ap. Pour qu'une équipe soit éligible pour les trois (3) athlètes Ap, l'un (1) des quotas doit être utilisé pour un gardien de réserve.

H. PERIODE DE QUALIFICATION

| Date | Échéance |
|-------------------------------|---|
| Décembre 2021 | Approbation du projet de système de qualification par le Comité Exécutif de la FIH |
| 30 mars 2022 | Approbation du projet de système de qualification par la commission exécutive du CIO |
| 1 ^{er} février 2023 | Confirmation des quotas continentaux, y compris des pays de réserve, pour les tournois de qualification olympique de la FIH |
| 10 – 13 août 2023 | Coupe d'Océanie (<i>Oceania Cup</i>), Whangerei (NZL) |
| 18 – 27 août 2023 | Championnats d'Europe de hockey (<i>EuroHockey Championship</i>), Mönchengladbach (GER) |
| 23 septembre – 8 octobre 2023 | 19 ^{es} Jeux asiatiques (<i>Asian Games</i>), Hangzhou (CHN) |
| 25 octobre – 4 novembre 2023 | 19 ^{es} Jeux panaméricains (<i>Pan American Games</i>), Santiago (CHI) |
| 29 octobre – 5 novembre 2023 | African Hockey Road to Paris 2024, Johannesburg (RSA) |



| | |
|---|--|
| 6 novembre 2023 | Le classement mondial de la FIH sera utilisé pour répartir les équipes dans les poules des tournois de qualification olympique de la FIH |
| 6 novembre 2023 | Confirmation des équipes, dates et lieux des tournois de qualification olympique de la FIH |
| 13 – 21 janvier 2024 | Tournois de qualification olympique de la FIH : Femmes : <ul style="list-style-type: none">- 15 – 21 janvier 2024, Jharkhand (IND)- 13 – 21 janvier 2024, Valence (ESP) Hommes : <ul style="list-style-type: none">- 15 – 21 janvier 2024, Mascate (OMA)- 13 – 21 janvier 2024, Valence (ESP) |
| Dans les cinq jours suivant la fin des tournois de qualification olympique de la FIH | La FIH devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qui leur ont été attribuées. |
| Deux semaines après la fin des tournois de qualification olympique de la FIH | Les CNO devront avoir confirmé à la FIH l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées. |
| Dans les cinq jours suivant la fin de chacune des étapes précédentes | Réattribution de toutes les places inutilisées par la FIH |
| 8 juillet 2024 | Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 |
| 26 juillet – 11 août 2024 | Jeux Olympiques de Paris 2024 |